

L'ablution sèche

Au
nom d'Allâh, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Si
le croyant ou la croyante ne trouve pas d'eau, ou si l'eau peut rendre
malade, il ou elle peut recourir au tayammum, à sa voir à une pierre ou
à la terre ou au sable.

Il
est dit dans le coran : « Si vous êtes malade ou en
voyage, si vous venez de satisfaire vos besoins naturels, si vous touchez
aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, purifiez-vous avec la
terre propre et essuyez-vous la figure et les mains ».

Quant
au prophète — Que la prière et le salut soient sur lui- , il a
dit : « Le solide issu de la terre est un moyen de
purification pour le musulman, même si l'eau lui fait défaut pendant
dix ans ».

La
nature des actes du tayammum

-

Les
actes obligatoires:

- 1-
L'intention.
- 2-
L'utilisation d'une terre pure, d'un pierre ou du sable.
- 3-
La première pose des mains sur l'objet.
- 4-
S'essuyer le visage.
- 5-
S'essuyer les mains jusqu'aux coudes.

-

Les
actes traditionnels:

- 1-
La deuxième pose des mains sur l'objet.
- 2-
Frotter les mains et les avant-bras jusqu'aux coudes.

-

Les
actes méritoires:

- 1-
Prononcer la basmala.
- 2-
Commencer toujours par le côté droit.
- 3-

Frotter le revers de l'avant-bras puis son intérieur.

Le
procédé du tayammum

- Commencer
par l'intention de faire son ablution sèche et dire « Bismi
Allahi ».
- Passer
une première fois les deux mains sur la pierre, la terre ou le sable .
- Passer
les deux mains sur le visage du haut du front jusqu'à l'extrémité
du menton, et de l'extrémité d'une oreille à l'autre.
- Passer
une deuxième fois les deux mains sur la pierre, la terre ou la sable.
- Se
frotter, l'un après l'autre, en commençant par la droite, les
deux avant-bras jusqu'aux coudes.

Remarque :

Le tayammum doit être renouvelé avant l'accomplissement de
chaque prière. Le tayammum est annulé par ce qui annule les ablutions.